

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 11 (1919)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Commission centrale d'éducation ouvrière  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383283>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Date de l'enquête	Chiffre-index total		Chiffre-index pour les denrées alimentaires seules
	(vivres, combustibles, savon)	Fr.	
1 <sup>er</sup> juin 1914	1043.63	944.96	
1 <sup>er</sup> septembre 1914	1071.12	968.02	
1 <sup>er</sup> septembre 1915	1255.55	1138.17	
1 <sup>er</sup> septembre 1916	1500.48	1365.94	
1 <sup>er</sup> septembre 1917	2004.82	1797.32	
1 <sup>er</sup> septembre 1918	2617.60	2183.24	
1 <sup>er</sup> décembre 1918	2629.26	2197.04	
1 <sup>er</sup> mars 1919	2689.42	2257.55	
1 <sup>er</sup> juin 1919	2727.77	2360.80	
1 <sup>er</sup> septembre 1919	<b>2608.63</b>	<b>2281.29</b>	

D'après ce tableau, le coût de la vie a actuellement diminué et se trouve être à peu près le même que celui au 1<sup>er</sup> septembre 1918. Cette diminution du coût de la vie doit être en réalité plus grande; les prix des fruits, des légumes et boissons de ménage qui ne sont pas compris dans les chiffres-index précités, ont considérablement baissé. En outre, le consommateur profite indirectement de la suppression du rationnement, par le fait qu'il lui est de nouveau possible de choisir maintenant, entre un plus grand nombre de denrées alimentaires, celles qui sont les plus nutritives et les moins coûteuses. Les prix des vêtements et des chaussures, qui ne sont pas compris dans les chiffres-index ci-dessus, ne signalent pas encore une baisse générale, sauf dans des cas isolés, pour des draps et des étoffes. Le coût de la vie a cependant renchéri pour beaucoup de familles par suite de l'augmentation des loyers.

Des fluctuations de prix de quelques denrées alimentaires ne pourront également pas être évitées à l'avenir. Toutefois, d'une manière générale, on peut compter sur une diminution petite, mais constante, du coût de la vie.

Une nouvelle diminution de prix pourra vraisemblablement avoir lieu prochainement pour le pétrole et la benzine, de même que pour les huiles et graisses comestibles. L'office fédéral de l'alimentation dispose de provisions de pétrole suffisantes pour couvrir entièrement les besoins de la consommation pendant cet hiver.

Les céréales panifiables, le riz et le sucre, de même que les tourteaux, continuent à être livrés par la Confédération à des prix inférieurs aux prix de revient. La réduction de prix de ces denrées a lieu en faveur de tous; elle profite donc à l'ensemble de la population.



## Commission centrale d'éducation ouvrière

Le travail d'éducation ouvrière n'avance guère encore en Suisse romande, toutes les commissions cantonales ne sont pas encore constituées et la campagne électorale accapare une bonne partie des militants. D'autre part, le nombre de ceux-ci est si restreint et surchargé de besogne qu'il leur reste peu de temps à disposition pour songer à organiser des cours d'hiver.

Il faut cependant aborder ce travail sans tarder et, maintenant que les élections sont terminées, les camarades du parti peuvent seconder les militants des syndicats.

Nous invitons derechef tous ceux qui ont un sujet à développer à s'annoncer à la commission centrale qui en établira la liste et la mettra à la disposition des organisations. Le temps presse, l'hiver est à la porte, il faut se hâter.

Le canton du Tessin a aussi été intéressé à notre travail. Une conférence convoquée par la Chambre du Travail et le Parti socialiste cantonal a réuni à Bellinzona les militants de ces deux groupements au nombre de plus d'une centaine. Une décision analogue à celles des conférences de La Chaux-de-Fonds et de Lausanne y fut prise et là aussi une commission cantonale se créera

ainsi que des commissions locales. Un plan de travail sera communiqué par la commission cantonale à la commission centrale suisse.

En attendant l'élaboration d'un plan général sur les bases des indications fournies par les commissions cantonales, nous proposons aux organisations syndicales un plan de travail à mettre immédiatement en activité.

Nous avons groupé une suite de dix causeries dont le développement ne doit pas prendre plus de 10 à 15 minutes. Après quoi s'ouvrirait une discussion générale des membres du syndicat, étant persuadés que c'est surtout par la participation directe et active des auditeurs que les questions s'éclaircissent le mieux. Les collègues posant des questions jusqu'à ce que le sujet traité soit parfaitement clair à tous.

La courte introduction du sujet peut être faite verbalement ou par écrit sur les données fournies par notre programme et complétée au gré du conférencier.

A ce propos nous rappelons aux camarades des organisations syndicales qu'ils doivent s'efforcer de trouver parmi leurs propres membres les introducteurs et ne s'adresser qu'en dernier lieu aux commissions centrales cantonales. Notre but étant de former des conférenciers en grand nombre parmi nos camarades syndiqués. Ceux-ci ne doivent pas se gêner de travailler un des points du programme-ci dessous.

## Schéma pour causeries et séances de discussion dans les syndicats

### 1. Tactique et principes

Parti et syndicat. — Evolution et révolution. — Démocratie et dictature.

### 2. Les syndicats

Leurs tâches et leurs buts. — Leurs différentes formes d'organisation, fédéralisme et centralisme. — Nos organisations syndicales et leur structure, organisations professionnelles. — Fédération industrielle. — Union syndicale. — Union ouvrière. — Actions de masse.

### 3. Les moyens d'organisation et de propagande

Le syndicat. — Le groupe. — Les hommes de confiance. — Les assemblées. — Le secrétaire permanent.

### 4. Constitution de l'organisation

Cotisations. — Secrétariat. — Jeunes membres. — Chômeurs. — Secours de maladie, invalidité, décès, grève, représailles. — Protection judiciaire. — Secours en cas de besoin.

### 5. Contrat-tarif et contrats collectifs nationaux

Offices de conciliation et tribunaux arbitraux. — Les différences essentielles entre: Durée du travail, salaire, travail aux pièces, à prime, système Taylor. — Embauchages et renvois. — Mesures de représailles. — Amendes conventionnelles et rupture de contrat.

### 6. La question du chômage

Cause du chômage. — Saison. — Intempéries. — Crise économique. — Secours de chômage. — Chantiers de travail. — Secours par le travail. — Travail de métier.

### 7. La couverture des besoins

Les denrées alimentaires et articles de première nécessité. — Agriculture et sylviculture. — Mines. — Céréales. — Lait. — Bétail. — Bois de construction et bois de feu. — Pierres. — Minerai. — Houille. — Commerce mondial et marché mondial.

### 8. Le renchérissement et les moyens d'y parer

Causes de renchérissement. — Le cercle vicieux. — Relation entre les salaires et les prix. — Monopole. — Protectionnisme douanier et finance douanière. — Prix du marché mondial.

### 9. Le programme international pour la protection ouvrière

Travail des femmes et protection de la jeunesse. — Travail des femmes. — Journée de huit heures. — Prévention d'accidents. — Travail à domicile. — Droit de coalition. — Égalisation des conditions pour les nationaux et les étrangers. — Salaires minima. — Assurances ouvrières. — Assurances-chômage. — Accidents. — Vieillesse. — Invalidité. — Parlement international.

### 10. Socialisation

Ce qu'elle signifie. — Socialisation totale ou socialisation partielle. — Expropriation. — Indemnisation. — Héritages à l'Etat. — Devoir du travail.

*Cellules de la socialisation*: Etats, communes, coopératives, corporation.

*Organisation*: Exploitations conjointes. — Etablissements improductifs. — Intermédiaires dans le commerce. — Réclame. — Bureaucratie.

*Organisation de la fabrique*: Augmentation de la production. — Satisfaction de la demande. — Simplification. — Normes. — Répartition des bénéfices.

*Direction de la fabrique*: Conseil d'administration. — Conseil de fabrique. — Délimitation des compétences.

*L'organisation politique*: Système de conseil et parlementarisme. — Politique sociale. — Assurances. — Science et instruction. — Art. — Organisation technique et échange d'expériences.



## Contre les listes de souscription

Un inconvénient qui dégénère peu à peu en abus se fait remarquer ces derniers temps au sein de nos organisations.

Ce sont tantôt les fédérations ou les unions ouvrières qui lancent pour tous les buts imaginables des listes de souscription et qui ne se contentent pas de faire appel à leurs propres membres, mais s'adressent aux travailleurs de tout le pays.

Différents congrès fédératifs se sont déjà opposés à cette mendicité illimitée. Des décisions ont été prises qui sont valables pour tous et que nous nous voyons engagés à rappeler ici. Il est dit dans l'article 15 des statuts de l'Union syndicale: «Il est interdit aux fédérations et aux associations syndicales de procéder à des souscriptions en dehors de leurs organisations.» Ce qui est valable pour les fédérations, est naturellement valable aussi pour les *sections* de ces fédérations.

En outre des listes de souscription en faveur de grèves des unions qui doivent être énergiquement refusées si elles n'ont pas été sanctionnées par l'Union syndicale, il n'est pas rare de rencontrer des demandes de subventions pour des journaux, secrétariats, Maisons du Peuple, etc.

Il se peut que dans certains cas ces demandes se justifient en considération de l'entreprise en vue. Mais il ne faut pas oublier que chacune des institutions créées doit se maintenir elle-même, et son existence ne peut pas être garantie par les propres moyens de l'organisation intéressée, celle-ci n'a pas le droit de prétendre à l'appui du dehors.

Dans l'intérêt de l'ordre et de la mise en réserve de moyens financiers, il faut cesser ces souscriptions lancées à tort et à travers. Nous invitons les comités des fédérations à refuser tout appui à de telles souscriptions illégales.

*Le comité de l'Union syndicale.*



## Dans les fédérations syndicales

**Le secrétariat ouvrier thurgovien en 1918.** — Le nombre des sections adhérentes s'est accru de 63 à 70; le nombre des membres était à la fin de l'année de 6400, soit une augmentation de 1900. La subvention cantonale était encore en 1918 de 1000 fr. Elle a été élevée à 1500 pour 1919.

Des renseignements juridiques ont été sollicités par par 1907 personnes desquelles 1000 étaient organisées. Grâce au secrétariat, il a pu être payé fr. 48,576.20 pour indemnités d'accidents, fr. 2707.70 pour litiges concernant des salaires et 909.75 pour autres litiges. La caisse du secrétariat accuse aux recettes, y compris un solde en caisse de fr. 2722.43, la somme de 12,380 fr. Aux dépenses, fr. 9328.45. La fortune est de fr. 3494.70. Le rapport donne la preuve que le secrétariat est en d'excellentes mains.

**Secrétariat ouvrier de Winterthour.** — L'Union ouvrière du district de Winterthour possédait au 31 décembre 1918 10,490 membres contre 7723 l'année précédente. Ils se répartissent comme suit: métallurgistes 4750, ouvriers du textile 1447, parti socialiste 2194. Toutes les autres sections comptent ensemble à peine 2000 membres.

Les recettes de l'ensemble des sections furent de fr. 558,736.68, les dépenses totales de 509,098.07. Pour les secours de chômage il a été dépensé fr. 9919.75, en secours de maladie 130,087.63 et pour des grèves 161,793.85.

2882 personnes demandèrent des renseignements au secrétariat avec au total 5389 consultations. Les sommes que le secrétariat fit obtenir à ses clients se montent à 138,773 fr. Le secrétariat collabora à de nombreux mouvements de salaire, à des questions de secours aux nécessiteux, au travail d'éducation et au mouvement politique.

**Brodeurs à la main.** — Le mouvement de salaire dans la broderie à la main est terminé. Il n'a pas apporté aux ouvriers ce qu'ils étaient en droit d'espérer. Cependant, les prix des tarifs furent augmentés de 30 pour cent. La conférence des brodeurs à la main a accepté la convention.

**Ouvriers sur cuir.** — L'Association suisse des patrons selliers, qui commence à reconnaître que la convention de travail qu'ils ont dictée sera refusée par les ouvriers, informe que la semaine de 48 heures entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre dans les ateliers de sellerie militaire. Par contre, elle insiste sur le maintien de la semaine de 55 heures pour les ateliers de sellerie civile.

De nouvelles négociations avec la Fédération des ouvriers sur cuir n'ont pas abouti, ce qui, vu l'attitude des patrons, n'est pas étonnant.

**Typographes.** — Les typographes de La Chaux-de-Fonds, qui avaient cessé le travail après avoir donné leur congé collectif le 13 octobre à cause de différends de salaire, ont dû reprendre le travail sans condition; le tribunal arbitral estimant que cette grève signifiait une violation de la convention professionnelle.

**Ouvriers sur métaux et horlogers.** — Le tableau établi par la fédération sur le résultat des mouvements et conflits démontre qu'en 1918 le record constaté en 1917 fut encore considérablement dépassé. Une comparaison nous donne le tableau suivant (les chiffres de l'année 1917 sont entre parenthèses):

19 professions participèrent aux mouvements et conflits et comprenaient 2519 (2486) établissements, occupant 161,101 (116,413) ouvriers. De ceux-ci 112,054 (75,305) étaient organisés. Environ 50,000 métallurgistes non-syndiqués ont par conséquent récolté là